

En l'absence du Secrétaire de la Régie, la formation m'a demandé de vous communiquer ce message.

Le Régie a remis ce matin aux participants le document joint au présent courriel indiquant des éléments qu'elle souhaiterait voir traités lors des plaidoiries.

La formation demande également aux procureurs des intervenants d'énumérer dans les conclusions de leurs plaidoiries la décision recherchée sur les sujets qui les préoccupent.

La formation demande également aux intervenants qui ne l'auront pas fait lors de l'audience de préciser aujourd'hui par retour de courriel au Greffe le temps requis pour leurs plaidoiries.

Pierre Méthé
Directeur des communications
Régie de l'énergie
(514) 864-7240
<http://www.regie-energie.qc.ca>